

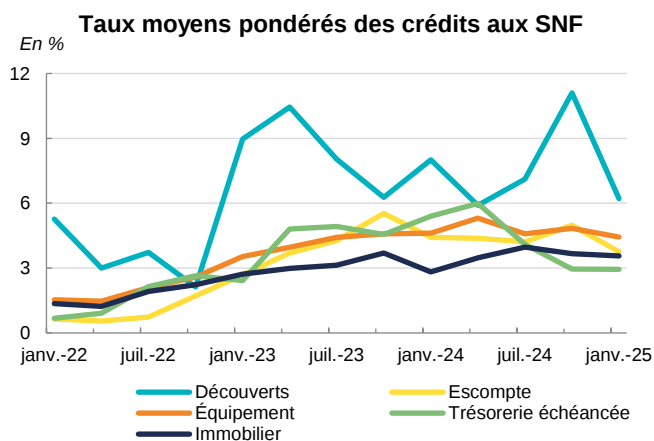
CONJONCTURE FINANCIÈRE

Taux des crédits aux entreprises Martinique 1^{er} trimestre 2025

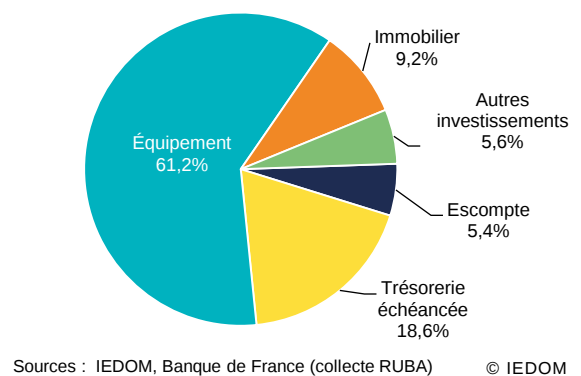
Détente sur les taux d'intérêt des entreprises au 1^{er} trimestre, dans le sillage de la baisse des taux directeurs amorcée en juin 2024

- Après un léger rebond fin 2024, le taux moyen des **crédits à l'équipement** se replie en début d'année 2025. Il s'établit à 4,44 % (-40 points de base – pdb – entre octobre 2024 et janvier 2025, et -18 pdb sur un an). L'écart de taux avec la France entière recule très faiblement (écart de +71 pdb, après +78 pdb). Ces crédits sont souscrits à taux fixes, pour une durée et un montant moyens d'environ 11 ans et 163 000 euros.
- Le taux moyen des **crédits de trésorerie échéancée** s'élève à 2,94 %. Un crédit d'exploitation d'un montant élevé a été accordé à un taux significativement plus bas que les autres, induisant un taux moyen faible. Retraité de ce crédit atypique, le taux moyen s'établit à 3,56 %, soit en deçà des taux moyens des autres géographies.
- Le taux moyen des **crédits immobiliers** est orienté en légère baisse en début d'année 2025 (-11 pdb entre octobre 2024 et janvier 2025). À 3,56 %, il est inférieur aux taux moyens des autres DOM et de la France entière (notamment, écart de 11 pdb avec la France entière). La durée et le montant de financement moyens sont respectivement de 19 ans et 182 000 euros.

Caractéristiques des nouveaux crédits aux entreprises en Martinique



Répartition des flux de nouveaux crédits aux SNF (sur un an, hors découverts)

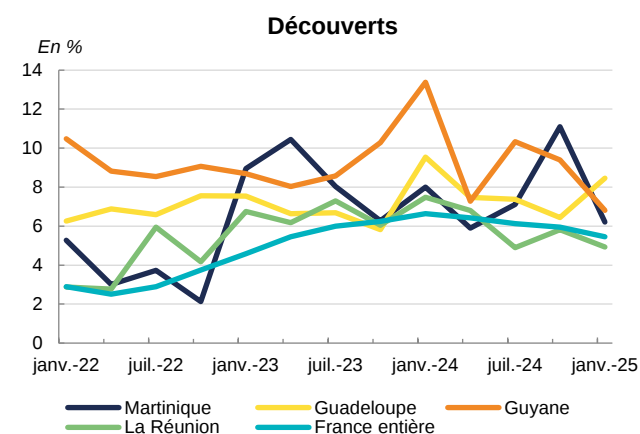


Nouveaux crédits aux sociétés non financières	Taux moyens pondérés en janvier 2025 (%)		Taux moyens pondérés en octobre 2024 (%)		Durée moyenne (en mois)		Part des prêts à taux fixe (en %)		Médiane (taux en %)	
	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière	Martinique	France entière
Découverts	6,21	5,45	11,10	5,94	-	-	-	-	-	-
Trésorerie échéancée	2,94	4,29	2,96	4,79	27	25	76	20	4,00	4,03
Équipement	4,44	3,73	4,84	4,06	128	110	98	82	4,95	3,66
Immobilier	3,56*	3,67	3,67*	4,01	227*	196	100*	91	-	-

* Faible niveau de significativité (nombre d'observations compris entre 0 et 20)

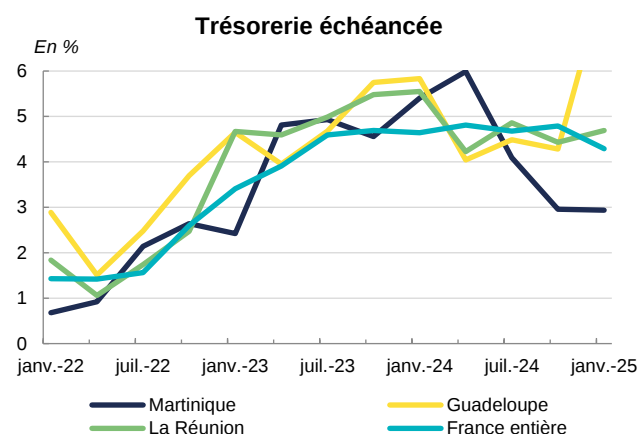
Sources : IEDOM, Banque de France (collecte RUBA)

Taux moyens des crédits aux entreprises par géographie



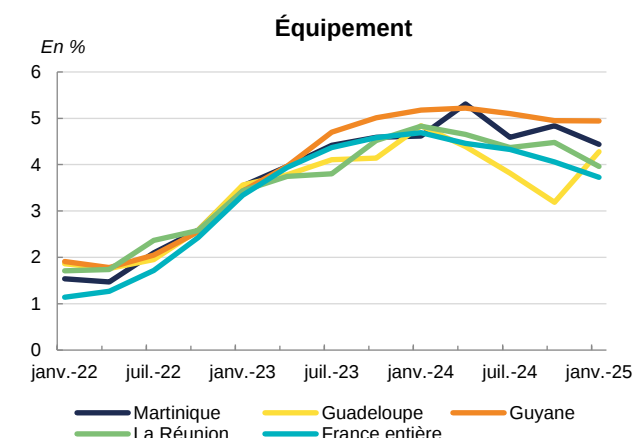
Sources : IEDOM, Banque de France (collecte RUBA)

© IEDOM



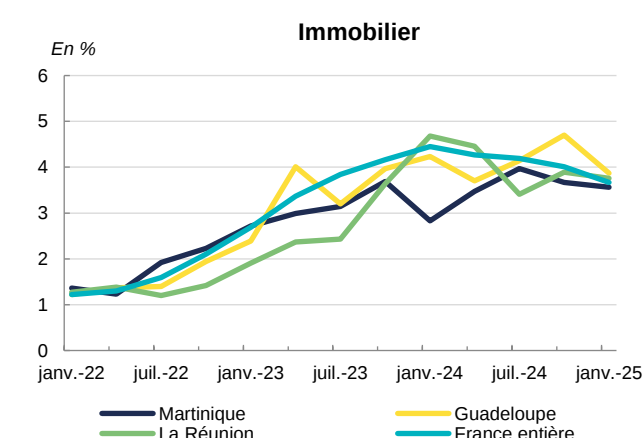
Sources : IEDOM, Banque de France (collecte RUBA)

© IEDOM



Sources : IEDOM, Banque de France (collecte RUBA)

© IEDOM



Sources : IEDOM, Banque de France (collecte RUBA)

© IEDOM

Note : Les taux présentés pour les crédits immobiliers et, dans certaines géographies, pour la trésorerie échancée sont basés sur un faible nombre d'observations disponibles. Les taux de crédit immobilier et de trésorerie échancée de la Guyane sont absents, faute de données suffisantes.

Méthodologie

L'enquête est réalisée auprès des établissements et des sociétés financières ayant leur activité en Martinique. Elle prend en compte les crédits nouveaux accordés au cours du premier mois de chaque trimestre aux sociétés non financières. Les SNF sont définies conformément aux normes de comptabilité nationale européenne (SEC 2010), c'est-à-dire comme les unités institutionnelles dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services non financiers, et dont les opérations de répartition et les opérations financières sont séparées de celles de leurs propriétaires. Les entrepreneurs individuels sont donc exclus de cette analyse. La Banque de France ne publiant pas de données pour cette catégorie de bénéficiaires, le champ de l'étude a été restreint aux SNF de manière à présenter des taux comparables.

Les taux utilisés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE). Ceux-ci sont des taux actuariels annualisés, correspondant à la composante d'intérêt du Taux Effectif Global (TEG) ou, dit autrement, au TEG diminué des charges qui ne sont pas des intérêts au sens comptable du terme. S'agissant des utilisations de découverts, les TESE sont calculés uniquement sur les périodes durant lesquelles le solde du compte associé est débiteur. Les taux moyens publiés, qu'ils concernent les catégories prises dans leur ensemble ou l'une des tranches de montant, sont calculés en pondérant les taux collectés par les montants de crédit correspondant.

Les « découverts » rassemblent des découverts stricto sensu ainsi que les crédits permanents. La catégorie « escompte » regroupe l'escompte au sens strict, les financements sur loi Dailly, les mobilisations de créances sur l'étranger et les autres créances commerciales. La « trésorerie échancée » correspond à l'ensemble des instruments de trésorerie hors découverts et escompte. La catégorie « Immobilier » regroupe les prêts immobiliers classiques, ainsi que le crédit-bail immobilier. Les « crédits d'équipement » regroupent les crédits à l'équipement aidés ainsi que les autres crédits à l'équipement. Enfin, pour les « Autres crédits d'investissement », il s'agit des autres crédits à la clientèle, des prêts subordonnés, ainsi que du crédit-bail mobilier.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : P. CROISSANDEAU ■ Responsable de la rédaction : A. BOILEAU

Rédaction : E. COYAN ■ Éditeur : IEDOM